



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par Voluntary Service Overseas, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

Le manque de pouvoir de décision des femmes, tant dans la sphère publique que privée est un facteur qui contribue notablement à l'inégalité persistante entre les sexes. Si beaucoup de travail a été fait, et se fait encore, en vue de remédier à l'inégalité entre les sexes dans la représentation politique, par le biais des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres politiques internationales et nationales, les progrès accomplis sont trop lents, ont une portée trop limitée et produisent des résultats trop inégaux. L'inégalité entre les sexes, en termes de pouvoir et d'influence, demeure donc un obstacle au développement et à l'élimination de la pauvreté.

Le processus international engagé visant à élaborer un cadre de développement pour l'après-2015 est une excellente occasion de mobiliser l'appui politique et les partenariats nécessaires pour remédier à l'inégalité persistante des rapports de force.

Pourquoi il est vital que les femmes participent activement à la prise de décisions

Faire en sorte que les femmes participent sur un pied d'égalité aux décisions qui concernent leur pays, leur société et leur vie, et qu'elles les influencent, revêt une importance tant intrinsèque qu'instrumentale, pour les raisons suivantes :

- Comptant pour la moitié de la population mondiale, les femmes ne constituent pas un groupe minoritaire;
- Bien qu'elles accomplissent les deux tiers du travail dans le monde et produisent 50 % de toute l'alimentation, elles ne perçoivent que 10 % du revenu mondial et possèdent seulement 1 % des biens de la planète;
- On estime que les femmes représentent les deux tiers des 1,4 milliard de personnes recensées dans le monde, qui vivent dans la pauvreté extrême.

Certains faits indiquent que lorsque des femmes participent à la prise de décisions et qu'elles l'influencent, cela contribue à prendre des décisions plus rationnelles et plus efficaces pour les femmes et davantage adaptées à leurs besoins, à progresser sur la voie d'une plus grande égalité entre hommes et femmes et à transformer les normes sociales et les mentalités profondément enracinées qui sont autant d'obstacle.

Réalizations et limites des objectifs du Millénaire pour le développement

Le cadre actuel des objectifs du Millénaire pour le développement comporte un objectif autonome visant à promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes (objectif 3), donnant lieu à une seule cible axée sur l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement, dotée de trois indicateurs. L'inclusion de cet objectif a contribué dans une large mesure à faire de l'égalité des sexes une question critique de la politique et des activités de développement, servant de tremplin aux actions de sensibilisation et stimulant les investissements.

Toutefois, l'objectif 3 comporte aussi un certain nombre de faiblesses. Il est critiqué en ce qu'il aborde seulement les aspects liés à l'inégalité des sexes plutôt qu'à ses causes profondes. En ce qui concerne sa capacité à faire évoluer en profondeur la participation des femmes à la vie publique et politique et l'influence

qu'elles peuvent y exercer, l'indicateur 3.3 portant sur la représentation parlementaire des femmes s'est révélé utile en faisant connaître l'accroissement de leur participation à la vie politique nationale. Un indicateur qui se contente de mesurer la proportion femmes-hommes au sein des parlements nationaux est toutefois insuffisant.

Premièrement, si la représentation nationale est indispensable, il est tout aussi essentiel de participer à la prise de décisions et de l'influencer au niveau local. Deuxièmement, il n'indique pas si les femmes qui participent peuvent le faire de façon utile et si elles exercent une influence quelconque sur les décisions qui sont prises. Il ne suffit pas d'être élu au parlement pour être nécessairement en mesure d'influencer concrètement la prise de décision ou de contribuer à l'élaboration de politiques faisant place aux femmes. Troisièmement, s'il reconnaît que la politique parlementaire officielle joue un rôle important, il ne traite pas d'un engagement plus large des femmes dans la vie publique, par exemple à la direction des écoles ou en qualité de professionnels de la santé. Enfin, l'indicateur 3.3 est limité faute de cible corrélative.

Possibilités dans le cadre de développement pour l'après-2015

Il est vital que les objectifs, les cibles et les indicateurs du cadre de développement pour l'après-2015 suscitent des actions en faveur des questions les plus critiques qui perpétuent l'inégalité des sexes. Nous favorisons une approche duale qui ferait en sorte d'intégrer, dans l'ensemble du cadre, un objectif spécifique et autonome consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes au cœur des cibles. Une telle approche est la condition si l'on veut remédier aux inégalités structurelles persistantes auxquelles les femmes et les filles sont confrontées, tout en stimulant la volonté politique, les ressources et la prise en main du programme par le pays qui sont nécessaires pour mener des actions durables et efficaces en vue de l'égalité des sexes.

Nous voudrions que le cadre de développement pour l'après-2015 s'attaque à l'un des aspects les plus flagrants et les plus tenaces de l'inégalité des sexes partout dans le monde, à savoir l'absence de pouvoir de décision des femmes, par rapport aux hommes. Sa prise en compte, si elle est bien faite, agira comme un catalyseur en stimulant la volonté politique et les ressources requises pour parvenir à l'autonomisation à long terme des femmes et à l'égalité des sexes.

Mais le cadre de développement pour l'après-2015 doit en outre remédier aux faiblesses recensées dans le cadre actuel des objectifs du Millénaire, et aller plus loin si l'on veut amorcer un tournant décisif dans l'équilibre des forces entre les femmes et les hommes. Nous avons examiné de manière exhaustive les cadres de mesure existants en matière de participation et d'influence politiques, et avons dressé le bilan des enseignements tirés des travaux réalisés dans le cadre des programmes relatifs à la question de la participation des femmes. Nous suggérons d'élaborer le cadre de développement pour l'après-2015 selon les directives suivantes, afin qu'il soit le mieux en mesure de s'attaquer aux normes sociales discriminatoires et de promouvoir des transformations utiles et durables dans les rapports de force entre femmes et hommes :

Objectif : Autonomiser les femmes et les filles et réaliser l'égalité des sexes.

Cible : Éliminer la discrimination à l'égard des femmes, et faire en sorte qu'elles participent davantage à tous les niveaux de la vie publique et politique et qu'elles les influencent.

Indicateurs :

1. La proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national, au sein des collectivités locales et des structures traditionnelles de gouvernance, par rapport aux hommes; la proportion des sièges en question qui relèvent d'instances de direction, de ministères ou de cabinets; et la proportion de sièges occupés par des femmes issues de familles défavorisées et de groupes marginalisés.

2. La perception qu'ont les femmes politiques de leur incidence sur la prise de décision, aux différents échelons des pouvoirs publics.

3. Le sentiment du public à l'égard des femmes qui occupent des postes de direction dans la vie publique et politique.

4. Le nombre d'organisations de défense des droits des femmes qui œuvrent en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au sein d'un pays, et la perception qu'ont ces organisations des progrès accomplis concernant la capacité des femmes à assumer des fonctions de direction dans la vie publique et politique.

L'application du cadre doit intégrer la collecte de données de façon à répondre dans les faits aux besoins des femmes, ce qui en soi requiert des ressources, un engagement politique et la reconnaissance que la personne ou l'organe chargé de collecter les renseignements, ainsi que les moyens utilisés pour la collecte, peuvent contribuer à perpétuer les structures du pouvoir au sein de nos sociétés ou à les modifier.

Thème à évaluer : Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès des femmes au plein emploi et à un travail décent

Si des progrès notables ont été accomplis en termes d'accès accru des filles et des femmes à l'éducation au cours des deux dernières décennies, nombre d'entre elles, en particulier les plus marginalisées, continuent d'être privées de leur droit fondamental à l'éducation. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), parmi les 31 millions de filles en âge d'aller à l'école primaire qui ne sont toujours pas scolarisées, 17 millions ne devraient jamais l'être.

Des études que nous avons entreprises au Cameroun, au Ghana, au Népal et au Rwanda indiquent que les obstacles recensés en 2011 lors de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, qui empêchaient les femmes et les filles de participer à l'éducation, à la formation et à la science, prédominent encore. Alors que les pouvoirs publics des pays sélectionnés ont adopté une politique visant à assurer un enseignement primaire gratuit pour tous, des contraintes budgétaires et le manque de moyens financiers ont rendu impossible sa mise en œuvre. Au Cameroun et au Ghana, la plupart des parents ont déclaré qu'ils

participaient aux frais encourus par les salaires des professeurs et par les infrastructures de l'école.

Dans les quatre pays, des parties prenantes ont signalé que les parents des zones rurales ne scolarisaient pas leurs filles pendant les périodes de récolte afin qu'elles gardent leurs frères et sœurs plus jeunes. Les garçons, quant à eux, continuent d'aller à l'école et de suivre le programme, ce qui leur donne un avantage injuste quand ils passent les examens. On constate encore clairement que la problématique hommes-femmes a des effets sur l'allocation des maigres ressources familiales : les parents privilégient toujours les garçons lorsqu'il s'agit de s'acquitter de frais informels et d'autres coûts tels que les déplacements, les uniformes et le matériel scolaires.

Pourquoi nous avons besoin d'une approche multisectorielle

Les problèmes liés à la menstruation, au mariage précoce, à la grossesse précoce et à la garde d'enfant, aux violences commises au sein des écoles, aux responsabilités domestiques, aux maigres bénéfices tirés d'un enseignement de mauvaise qualité, au programme scolaire qui ne tient pas compte des disparités entre les sexes, à l'absence d'approvisionnement en eau et de structures d'assainissement dans les écoles et aux tâches ménagères empêchent les filles d'être scolarisées ou d'obtenir de bons résultats à l'école. Bien que divers, ces obstacles sont liés les uns aux autres. Tirant parti de nos 50 ans d'expérience dans le domaine de l'éducation, nous demandons aux responsables politiques et aux partenaires de développement d'envisager une approche multisectorielle visant à remédier à l'inégalité des sexes dans l'éducation.

L'absence d'infrastructures sanitaires et de points d'eau dissuadent les filles d'aller à l'école pendant leurs menstruations. Les filles ont donc beaucoup d'heures d'enseignement et d'apprentissage en moins par rapport aux garçons. Il ressort également de nos études que l'école ne tient pas suffisamment compte des disparités entre les sexes : les enseignants masculins, ne comprenant pas toujours pourquoi les filles ont besoin de sortir, refusent de les autoriser à quitter la salle de classe, ce qui rend ces dernières mal à l'aise et moins désireuses d'aller à l'école au moment de leurs menstruations.

Dans les pays en développement, une fille sur trois se marie avant l'âge de 18 ans. Le mariage précoce a été cité, dans les quatre pays sélectionnés, comme l'une des principales raisons pour lesquelles les filles étaient susceptibles d'abandonner l'école au cours du premier cycle de l'enseignement secondaire. Alors qu'au Rwanda, par exemple, la politique poursuivie par l'État préconise qu'une fille enceinte devrait rester à l'école jusqu'à ce qu'elle ne soit plus en mesure de le faire, l'école réagit généralement, dans la pratique, en lui conseillant de quitter l'école et de vivre avec sa famille jusqu'à la naissance de son enfant. Les filles qui réussissent à retourner à l'école après la naissance de leur enfant sont souvent contraintes de redoubler l'année entière, aucun système n'ayant été mis en place à leur intention pour qu'elles puissent rattraper les leçons qu'elles n'ont pu suivre.

Réaliser l'égalité des sexes dans la gestion de l'enseignement et de l'éducation

Des faits de plus en plus nombreux montrent qu'il existe un lien étroit entre la présence d'enseignantes et l'assiduité et les performances scolaires des filles, notamment dans les zones rurales où subsiste une forte disparité entre les sexes en

matière d'éducation. Des intervenants aux débats menés dans le cadre de groupes de réflexion au Ghana, au Cameroun et au Rwanda nous ont dit que les enseignantes représentaient des modèles à suivre pour les filles désireuses de participer à l'éducation. Au Rwanda, par exemple, les enseignantes jouent un rôle de conseillères auprès des filles, en veillant sur elles pendant leurs menstruations, en leur prêtant conseil, en s'assurant qu'elles ont accès aux serviettes hygiéniques et en leur montrant comment s'en servir. Les étudiantes du cycle secondaire ont également fait état que la présence d'enseignantes rassurait les parents quand il fallait envoyer leur fille à l'école.

Les études que nous avons menées au Cameroun et au Rwanda ont recensé des obstacles notables aux progrès et à la promotion des femmes dans le domaine de l'enseignement, notamment les mentalités, les rôles et les comportements profondément enracinés et l'absence de définitions claires et cohérentes de l'égalité des sexes dans le cadre des concertations. Dans les deux pays, les enseignantes étaient en général orientées vers les petites classes où les salaires étaient en outre plus faibles. Le nombre de femmes qui occupaient des postes de direction, en qualité par exemple de chef d'établissement ou de responsable d'éducation du district, était largement dépassé par celui de leurs homologues masculins. Cela peut être dû au fait que les recruteurs ne tiennent pas suffisamment compte de la représentation équilibrée des sexes ou bien au fait que les candidates potentielles hésitent à poursuivre des études qui leur permettraient d'être éligibles à des postes d'enseignement du secondaire ou de postuler à des postes de direction, parce qu'elles pensent, par exemple, qu'elle ne pourraient pas concilier les responsabilités qui leur incombent vis-à-vis de leur famille et de leurs enfants avec les exigences supplémentaires liées à un poste de niveau supérieur.

Il ressort des conclusions que les mesures positives telles que l'assistance financière, des programmes d'encadrement et de tutorat et des services de garde d'enfants à l'intention des enseignantes désireuses d'améliorer leurs qualifications et d'occuper des postes de direction contribuent à assurer la présence de modèles féminins et masculins positifs, tant pour les étudiantes que pour les enseignantes.